

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82

En exercice : 81

Qui ont pris part à la délibération : 78

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS**

Date de convocation : 08/09/2021

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 136/2021

**OBJET : REMBOURSEMENT FRAIS D'INSCRIPTION AU RESEAU DE LECTURE
PUBLIQUE MILCOM – REBER JEAN-PAUL.**

L'an deux mille vingt et un et le quinze septembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Marilyse RIVIERE a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (60)

ALBAS
ALBIERES
AURIAC
BOUISSE
BOUTENAC
CAMPLONG D'AUDE
CANET D'AUDE

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Bernard SUTRA
Philippe LACOMBE
Alain MAILHAC
Serge LEPINE
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY

CASCASTEL DES CORBIERES
CASTELNAU D'AUDE
CONILHAC CORBIERES
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIERES
FONTCOUVERTE
HOMPS
JONQUIERES

Didier CASATO
Gilles BARTHES
Serge BRUNEL
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Henry SCHENATO
Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ
Jacques CONTIES
Dominique COMBE
Jacques PIRAUD

LANET	Jean-Marie GALINIÉ
LAROQUE DE FA	Raymond SPOLI
LEZIGNAN CORBIERES	Gérard FORCADA –Jean-Paul PUJOL – Bérangère LECEA – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIES - Guy VIVES –Virginie JULIAN – Thierry CAUMEIL – Dominique JOLIS -Sabrina FITO – Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA – Sylvie FUMET. Yves KOSINSKI - Christine MANGOLD
LUC SUR ORBIEU	Jean-Louis GAILLARD
MASSAC	Guy AUDEMARD D’ALENÇON
MONTBRUN DES CORBIERES	Jessica BOSCH
MONTJOI	Geneviève FABRE
MONTSERET	Gérard PIOCH
MOUX	Claire CHAOUAT
ORNAISONS	Emile DELPY
PARAZA	André CONTRERAS
QUINTILLAN	Alain COSTE
RIBAUTE	Corinne GIACOMETTI
ROQUECOURBE MINERVOIS	Geneviève LOPEZ
ROUBIA	Jean-Michel FOLCH ;
SAINT ANDRE DE Rgue	David ELIS
SAINT COUAT D’AUDE	Hervé BARO
TERMES	Philippe PUECH
THEZAN DES CORBIERES	Marilyse RIVIERE
TOURNISSAN	Serge MARRET
TOUROUZELLE	Olivier VERNEDE
VIGNEVIEILLE	Dominique SELIER
VILLEROUGE TERMENES	

Étaient absents les représentants des Communes de : (21)

ARGENS MINERVOIS (Gérard GARCIA) – CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) -
DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE) - FERRALS LES CORBIERES (Sabine BANCO) –
LAGRASSE (René ORTEGA) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN CORBIERES
(Christine BENET –William COMBES – Valérie COURTOIS – Didier JULIAN - Thierry DENARD –
Michel MASUYER) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Gilles CASTY) –
PALAIRAC (Daniel LANGLOIS) - SAINT ANDRE DE ROGUELONGUE (Myriam MIQUEL) - SAINT
LAURENT DE LA CABRERISSE (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri
RIVIERE) - SAINT PIERRE DES CHAMPS (Roland QUINCEY) - SALZA (Redha MENNAD) –
TALAIRAN (Cédric MALRIC).

Procurations : (18)

Gérard GARCIA, ARGENS MINERVOIS, à Emile DELPY.
Jean-Claude MORASSUTTI, CRUSCADES, à Alain MAILHAC.
Aaron-Lee GRIMSTONE, DERNACUEILLETTE, à Olivier VERNEDE
René ORTEGA, LAGRASSE, à André HERNANDEZ.
Michel BARBAZA, LAIRIERE, à Olivier VERNEDE.
Christine BENET, LEZIGNAN-CORBIERES, à Gérard FORCADA.
William COMBES, LEZIGNAN-CORBIERES, à Jean-Paul PUJOL.

Valérie COURTOIS, LEZIGNAN-CORBIERES, à Sophie BIRKENER.
Didier JULIAN, LEZIGNAN-CORBIERES, à Virginie JULIAN.
Michel MASUYER, LEZIGNAN-CORBIERES, à Sabrina FITO.
Thierry DENARD, LEZIGNAN-CORBIERES, à Catherine FABRESSE-ROCA.
Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Hervé BARO.
Gilles CASTY, ORNAISONS, à Claire CHAOUAT
Daniel LANGLOIS, PALAIRAC, à Jean-Claude MONTLAUR.
Myriam MIQUEL, SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE, à Jean-Michel FOLCH.
Roland QUINCEY, SAINT PIERRE DES CHAMPS, à Philippe PUECH.
Redha MENNAD, SALZA, à Jean-Marie SAURY.
Cédric MALRIC, TALAIRAN, à Jean-Marie SAURY.

Le quorum étant atteint, les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

Monsieur Jean-Paul REBER s'est inscrit dans le réseau de lecture publique de la MILCOM pour l'année 2021.

Considérant que pour des raisons médicales, il ne pourra plus bénéficier des services du réseau de lecture intercommunal,

Considérant aussi que cette personne est venue durant une brève période,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, Oüi l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 78 voix POUR

0 ABSTENTION


0 voix CONTRE

APPROUVE le remboursement exceptionnel de **10,50 € correspondant aux frais d'inscription enregistrés par la régie du réseau de la MILCOM de Monsieur Jean-Paul REBER pour l'année 2021 au prorata de sa venue.**

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ